

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Champlain Daycare 2 Inc.	Numéro de permis 2019519	Date d'inspection Le 09 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 3		Numéro de téléphone (506) 383-0078	
Adresse 80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	09 oct. 2024	09 oct. 2024
Commentaires : 2 copies de la vérification auprès du ministère du Développement social n'étaient pas présent dans leur dossier. La personne responsable a imprimé immédiatement ses deux rapports et les a déposé dans chaque dossier. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 oct. 2024	
Commentaires : 1 personne éducatrice n'a pas son cours de premiers soins. Au moment de l'inspection, cette personne était accompagnée avec un autre membre du personnel qui a son cours de premiers soins valide. La personne éducatrice est inscrite au cours de premiers soins. La mentore en assurance recommande qu'elle continue d'être en tout temps accompagné avec une personne qui a ce type de cours valide jusqu'à ce qu'elle obtienne cette certification. Lorsque la personne éducatrice aura complété ce cours, une preuve devra être dans son dossier.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	10 oct. 2024	09 oct. 2024
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, le nom et le numéro de téléphone de la mentore en assurance de la qualité n'était pas affiché. La personne responsable a immédiatement ajouté ses informations à l'entrée de l'établissement. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices
- Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les

Commentaires généraux

descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.

- Les activités quotidiennes comprennent des activités physiques à l'intérieur et à l'extérieur, différentes formes de littérature, les arts et les sciences et des occasions de développer une relation de confiance, de respect et de soutien.
- Le matériel et équipement de l'air de jeu intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Les espaces de rangement; les produits toxiques et les médicaments sont rangés sous clé.
- La routine quotidienne; la collation a été servie pendant les heures reconnues et les enfants sont allés dehors au moment de l'inspection

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les enfants jouer à des jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur, laver leurs mains, manger leur diner (boîte à diner et bouteilles d'eau) et la préparation pour le repos/dodo.

La mentore en assurance de la qualité a discuté avec la personne responsable au sujet des 10 heures de développement professionnel (article 11.1). Un tableau des heures de développement professionnel ainsi que des explications pour maintenir cette conformité à chaque année ont été donnés.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2024

Date

original signé par
Sylvain Coulon

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2024

Date